

[Text]

Mr. Dinsdale: I think he anticipated political instability in the Middle East too?

Mr. Hunt: Yes he did. Whether that means the oil will not be available is another matter.

Mr. St. Pierre: Mr. Chairman, my questions really centre on the old conundrum of the balance between offering enough incentive to bring countries into the North and at the same time ensuring that the government is going to get a fair share of the returns. From what both witnesses have said today, of course, I realize how difficult a balance this is

• 1040

to strike. In any case Mr. Hunt has given us a pretty full description of the present system and of the thinking which led to it.

The map which has been supplied the Committee today indicates that everything beyond the Pre-Cambrian Shield in the Mackenzie basin and in the Arctic Islands is already leased, which perhaps would make any discussion of the terms of our present leases of no purpose—if the leasing is complete as this map indicates.

Mr. Hunt: Mr. Chairman, perhaps I might answer that question in two parts. The first one is a very simple yes. Most of the areas of the thicker sediments—in other words those areas having reasonable prospects for oil and gas—are now under oil and gas permit.

Perhaps I might take the liberty of trying to maintain the difference here between permit and lease, because there is a significant difference in the details. However, we fully expect that not all this vast area is going to be retained under permit. We have gone through, I would suggest now, about two major cycles of very rapid acquisition of permit rights held during the low-cost period, the five-cent-per-acre work requirement period, and then they are surrendered. I always go back to the situation in Alberta on this where, I believe—I should not mention the company's name—a company was drilling very close to the Leduc reef and pulled off, saying that they did not think there was any oil around there. It was followed the next year by Imperial who very nearly quit but kept on drilling a little longer. There are all sorts of tales about this in the town of Leduc.

In other words, companies look at areas with one point of view in mind, they do not see anything attractive, they surrender, and it

[Interpretation]

M. Dinsdale: Je crois qu'il a aussi prévu l'instabilité politique du Moyen-Orient?

M. Hunt: Oui, c'est cela. Mais savoir que ce pétrole ne sera pas disponible, ça c'est un autre problème.

M. St. Pierre: Monsieur le président, ma question revient au vieux problème de l'équilibre entre offrir des conditions attrayantes afin d'amener certains pays à exploiter le Grand nord et en même temps s'assurer que le gouvernement recevra une rémunération convenable à même les revenus. D'après ce que les deux témoins ont dit, je réalise combien l'équilibre est difficile à obtenir. En tout cas, M. Hunt nous a donné une description très complète du système actuel et de la ligne de conduite qui l'a déterminé.

La carte qui a été remise au Comité aujourd'hui, indique que toute la région au-delà du bouclier canadien, dans le bassin du Mackenzie, et dans les îles de l'Arctique est déjà affermée, ce qui peut-être, rend toute discussion sur la forme des baux actuels hors de propos, si les baux ont été complétés tel que la carte nous l'indique...

M. Hunt: Monsieur le président, je pourrais faire une double réponse à cette question. La première est un très simple oui. La plupart des régions aux couches sédimentaires épaisses, soit en d'autres mots, les régions où il y a des chances raisonnables de découvrir du pétrole et du gaz sont actuellement déjà cédées en vertu d'un permis sur le pétrole et le gaz.

Peut-être devrais-je prendre la liberté de soutenir qu'il y a une différence ici entre un permis et un bail car, la différence se trouve particulièrement dans les détails.

Toutefois, nous sommes confiants que cette vaste région ne sera pas retenue en entier par des permis. Je dirais que nous avons connu environ deux cycles d'acquisition rapide de droits d'exploration pendant la période où les exigences étaient moindre (5 c. par acre) et ces droits ont été abandonnés ensuite. Je reviens à la situation en Alberta où une société, dont je devrais taire le nom, a fait des forages très près du gisement de Leduc et s'est ensuite retirée, disant qu'il n'y avait pas de pétrole dans cet endroit. *L'Imperial* s'y est rendu l'année suivante, a presque abandonné mais a continué à forer pour un certain temps. Toutes sortes d'histoires circulaient dans la ville de Leduc à propos de ces forages.

En d'autres mots, les sociétés voient les terrains dans une optique bien précise: si elles ne trouvent rien d'intéressant, elles abandon-